

# 3.7

## Autres décisions

---

---

## 3.7 AUTRES DÉCISIONS

### 3.7.1 Dispenses

#### Dispense de résider au Québec

- Zafran, Alan  
Merrill Lynch Pierce Fenner Smith Incorporated

Cette personne est dispensée de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti de la condition suivante :

- le représentant est également inscrit à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité en valeurs mobilières des États-Unis;
- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'instruction générale n° Q-9.

#### Dispense d'exercer ses fonctions à temps plein

- Zafran, Alan  
Merrill Lynch Pierce Fenner Smith Incorporated

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de lui permettre d'exercer une autre activité à partir du bureau de Montréal de Merrill Lynch Pierce Fenner & Smith inc.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant devra effectuer ces opérations au nom de Merrill Lynch Perce Fenner Smith Incorporated et devra respecter les obligations d'inscription auprès de la *NASD Regulation, Inc.*

#### Dispense relative à la préparation professionnelle.

- Fauque, Natasha  
Gestion placements Desjardins inc.

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 48 de l'Instruction générale n° Q 9 concernant la préparation professionnelle;

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant limite l'exercice de ses activités au démarchage;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

#### Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Tinus, Noelle  
Capital Wellington Ouest

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de lui permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

#### **Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.**

- Folco, Alain  
Gestion de portefeuille CIBC inc.
- Mansour, Tahar  
Gestion de portefeuille Tahar Mansour Inc.
- Johnson, Graeme Scott  
Gestion de placements Kensington

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le conseiller en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

### **3.7.2 Exercice d'une autre activité**

#### **Autorisation d'agir à titre de responsable des titres dérivés**

- Lacombe, Éric  
Placements Montrusco Bolton inc.

Une autorisation a été accordée au représentant afin d'agir à titre de responsable des titres dérivés pour le compte de Placements Montrusco Bolton inc.

Le bénéfice de cette autorisation est assorti de la condition suivante :

- compléter le cours « Examen d'aptitude pour les responsables de contrats à termes » d'ici 6 mois.

### **3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés**

#### **Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)**

##### **Blackmont Capital Inc.**

Approbation d'un emprunt de 244 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Canadian International LP en faveur de Blackmont Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Canadian International LP renonce à concourir est de 244 500 000 \$.

##### **Blackmont Capital Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 26 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Rockwater Capital Corporation en faveur de Blackmont Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Rockwater Capital Corporation renonce à concourir est de 57 500 000 \$.

##### **Haywood Securities Inc.**

Approbation d'un emprunt de 10 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Haywood Capital Corp. en faveur de Haywood Securities Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Haywood Capital Corp. renonce à concourir est de 18 540 376.49 \$.

##### **Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.**

Approbation d'un emprunt de 1 300 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc. en faveur de Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc. renonce à concourir est de 13 800 000 \$.

##### **Jones, Gable & Company Limited**

Approbation d'un emprunt de 1 250 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Donald Ross en faveur de Jones, Gable & Company Limited, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Donald Ross renonce à concourir est de 2 385 500 \$.

##### **M Partners Inc.**

Approbation d'un emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Westdale Construction Co. Ltd en faveur de M Partners Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Westdale Construction Co. Ltd. renonce à concourir est de 1 750 000 \$.

##### **Merrill Lynch Canada Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 500 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Merrill Lynch Canada Credit Inc. en faveur de Merrill Lynch Canada Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Merrill Lynch Canada Credit Inc. renonce à concourir est de 1 331 000 000 \$.

**Questrade, Inc.**

Approbation d'un emprunt de 750 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de The Business, Engineering, Science & Technology Discoveries Fund en faveur de Questrade, Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel The Business, Engineering, Science & Technology Discoveries Fund renonce à concourir est de 750 000 \$.

**Questrade, Inc.**

Approbation d'un emprunt de 750 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de The B.E.S.T. Total Return Fund Inc. en faveur de Questrade, Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel The B.E.S.T. Total Return Fund Inc. renonce à concourir est de 750 000 \$.

**Questrade, Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 48 766.93 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Gerhson Jay Miskin en faveur de Questrade, Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Gerhson Jay Miskin renonce à concourir est de 0 \$.

**Questrade, Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 168 499.32 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Edward Kholodenko en faveur de Questrade, Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Edward Kholodenko renonce à concourir est de 457 643.84 \$.

**Questrade, Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 23 549.90 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Dean Percy en faveur de Questrade, Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Dean Percy renonce à concourir est de 0 \$.

**The Bank of Nova Scotia Inc.**

Approbation d'un emprunt de 100 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de The Bank of Nova Scotia en faveur de Scotia Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel The Bank of Nova Scotia Inc. renonce à concourir est de 1 600 000 000 \$.

**Valeurs Mobilières TradeFreedom Inc.**

Approbation d'un emprunt de 230 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Tradefreedom Financial Inc. en faveur de Valeurs Mobilières TradeFreedom Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Tradefreedom Financial Inc. renonce à concourir est de 595 000 \$.

**Valeurs Mobilières TradeFreedom Inc.**

Approbation d'un emprunt de 674 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Scotia Capital Inc. en faveur de Valeurs Mobilières TradeFreedom Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Scotia Capital Inc. renonce à concourir est de 674 000 \$.

**ABN AMRO Gestion d'actifs Canada**

approuve la prise de position importante de 100 % du capital-actions de ABN AMRO Gestion d'Actifs Canada, conseiller en valeurs de plein exercice par le Consortium (RFS Holdings B.V., société véhicule créée par *The Royal Bank of Scotland Group plc, Fortis N.V. et Fortis SA/NV ainsi que Banco Santander S.A.*)

#### **Corporation de valeurs mobilières Dundee**

approuve la prise de position importante de 18,8 % du capital-actions de Corporation de valeurs mobilières Dundee, courtier en valeurs de plein exercice par La Banque de Nouvelle-Écosse. Cette prise de position importante se fait par la société DundeeWealth Inc.

#### **Goodman & Company, conseil en placement Itée**

approuve la prise de position importante de 18,8 % du capital-actions de Goodman & Company, conseil en placement Itée, conseiller en valeurs de plein exercice par La Banque de Nouvelle-Écosse. Cette prise de position importante se fait par la société DundeeWealth Inc.

#### **3.7.4 Autres**

Aucune information.